



# AVIS

**Avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone organisant la mise en œuvre d'un cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs**

**17 octobre 2013**

<b>Demandeur</b>	Madame Céline Fremault
<b>Demande reçue le</b>	7 octobre 2013
<b>Demande traitée par</b>	Monsieur Marc Verlinden
<b>Demande traitée le</b>	11 octobre 2013
<b>Avis rendu par l'Assemblée plénière le</b>	17 octobre 2013

## Préambule

Conformément à la décision du Gouvernement Conjoint Inter-francophone, du 20 juin 2013 la Ministre de l'Economie et de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale sollicite l'avis du Conseil économique et social sur le projet précité ainsi que l'avis du Comité de gestion d'ACTIRIS.

Le Ministre de la Formation professionnelle du Collège de la Commission communautaire française a soumis ce projet à l'avis du Comité de gestion de Bruxelles Formation et de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement (*qui vient de rendre son avis le 8 octobre 2013*).

Vu la nécessité d'avancer de concert avec les autres parties concernées par ce projet, la Ministre demande de soumettre cet avis à la session du Conseil la plus proche (*lettre reçue par le CESRBC le 7 octobre*).

## Contexte

L'IWEPS et le Ministère de la Communauté française collaborent pour la réalisation d'un cadastre des trajectoires des élèves et étudiants visant tant les trajectoires internes à l'enseignement qu'externes, sur le marché du travail et dans le domaine de la formation professionnelle.

L'avant-projet d'accord de coopération implique cette fois, outre la Communauté française et la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone. Il a pour objectif de donner un cadre légal aux collaborations nécessaires à la réalisation du projet (*avec notamment Bruxelles Formation, le SFPME, et comme opérateur informatique l'IBSA, l'Observatoire de l'emploi, le Service d'études de Bruxelles Formation*).

Il traduit la volonté des Gouvernements de disposer d'un outil d'analyse et de pilotage performant permettant d'assurer une évaluation plus précise de l'impact de l'enseignement et des formations dispensées sur le parcours des élèves et étudiants.

L'outil doit permettre de réaliser des analyses au niveau des Régions et Communautés mais aussi au niveau de territoires plus ciblés tels les Bassins de vie E-F-E.

La mise en œuvre de cet outil nécessite d'interconnecter différentes sources de données de l'enseignement, de la sécurité sociale et des opérateurs de formation professionnelle. Le projet d'accord liste les données concernées.

Il est créé un Comité de pilotage composé de représentants de la Communauté française (11), de la Communauté germanophone (2), de la Région wallonne (5), de la Région de Bruxelles-Capitale (4) et de la Commission communautaire française (4).

Une évaluation sera réalisée deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord par le Comité de pilotage et adressée à l'ensemble des Gouvernements signataires.

## Avis

**Le Conseil** accueille favorablement l'avant-projet d'accord de coopération soumis à consultation, car il devrait, par la production structurelle d'un Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs, fournir à terme aux décideurs et aux opérateurs les données de suivi et d'analyse leur permettant de mieux piloter à différents niveaux (*Fédération Wallonie-Bruxelles, Régions, Bassins*) l'action des

opérateurs, d'améliorer les parcours des individus et de faciliter les transitions des jeunes en difficulté entre les différents systèmes d'enseignement, de formation et d'insertion dans l'emploi, et ce notamment en alimentant des évaluations de ces parcours.

De façon à fournir aux analystes du Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs, aux décideurs et aux opérateurs, les données de suivi et d'analyse nécessaires et susceptibles de comparaisons avec d'autres dispositifs, **le Conseil** recommande de résoudre de manière prioritaire les problèmes rencontrés pour connaître le(s) diplôme(s) obtenu(s) par les élèves sortis du système scolaire francophone.

**Le Conseil** souhaite être régulièrement informé de l'ensemble des analyses et évaluations menées par les partenaires à l'accord de coopération.

**Le Conseil** demande à être informé de toute initiative prise par les partenaires sur base des cadastres éducatifs et post-éducatifs établis.

**Le Conseil** souhaite que l'évaluation prévue deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord, communiquée aux Gouvernements, lui soit également adressée pour information.

\*  
\*       \*